

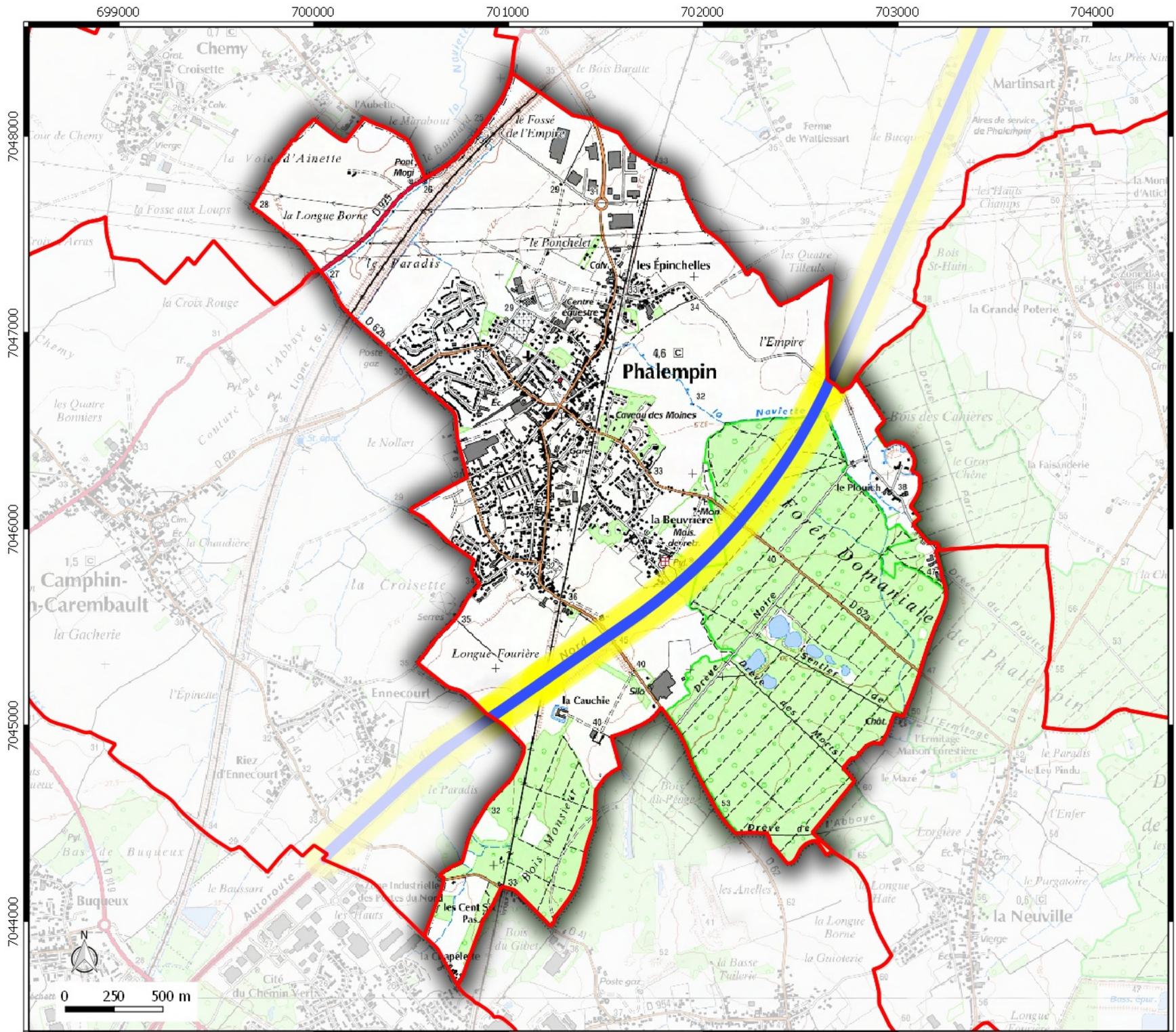

**Direction  
Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord**  
D.D.T.M 59

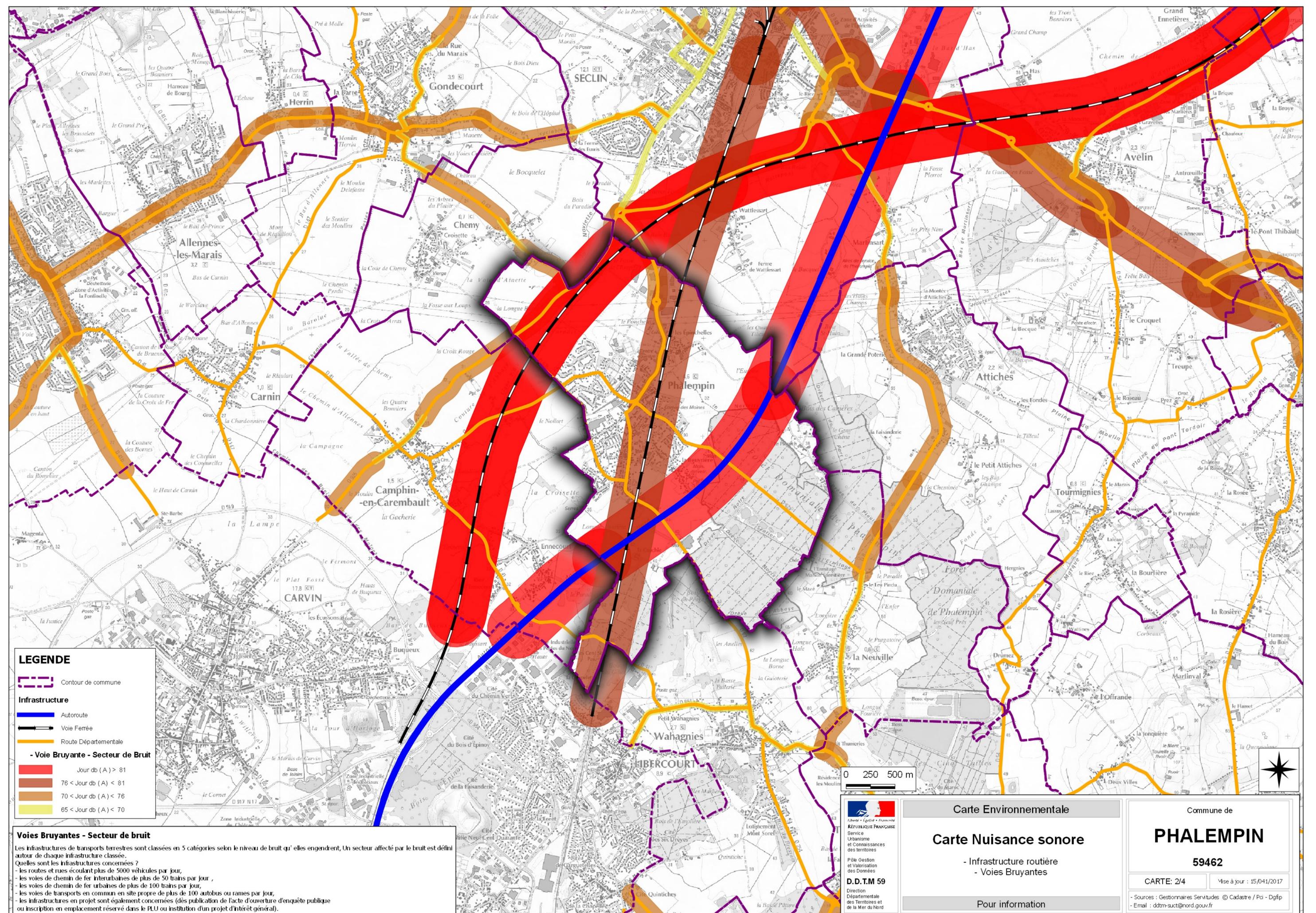
Service Urbanisme et Connaissances des Territoires  
 Pôle Gestion et valorisation des données

**Loi Barnier**  
 commune de  
**PHALEMPIN**  
**59462**

**Légende**  
 Contour communes  
  
**Infrastructure**  
 Autoroute  
  
**Bande d'inconstructibilité**  
 100 m

Date de mise à jour : 15/04/2017





**LEGENDE**

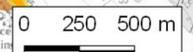
- Contour de commune
- Infrastructure**
- Autoroute
- Voie Ferree
- Route Departementale
- Voie Bruyante - Secteur de Bruit**
- Jour db (A) > 81
- 76 < Jour db (A) < 81
- 70 < Jour db (A) < 76
- 65 < Jour db (A) < 70

**Voies Bruyantes - Secteur de bruit**

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).



République Française  
 Service Urbanisme et Connaissances des territoires  
 Pôle Gestion et Valorisation des Données  
 D.D.T.M 59  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Carte Environnementale

**Carte Nuisance sonore**

- Infrastructure routière  
 - Voies Bruyantes

Pour information

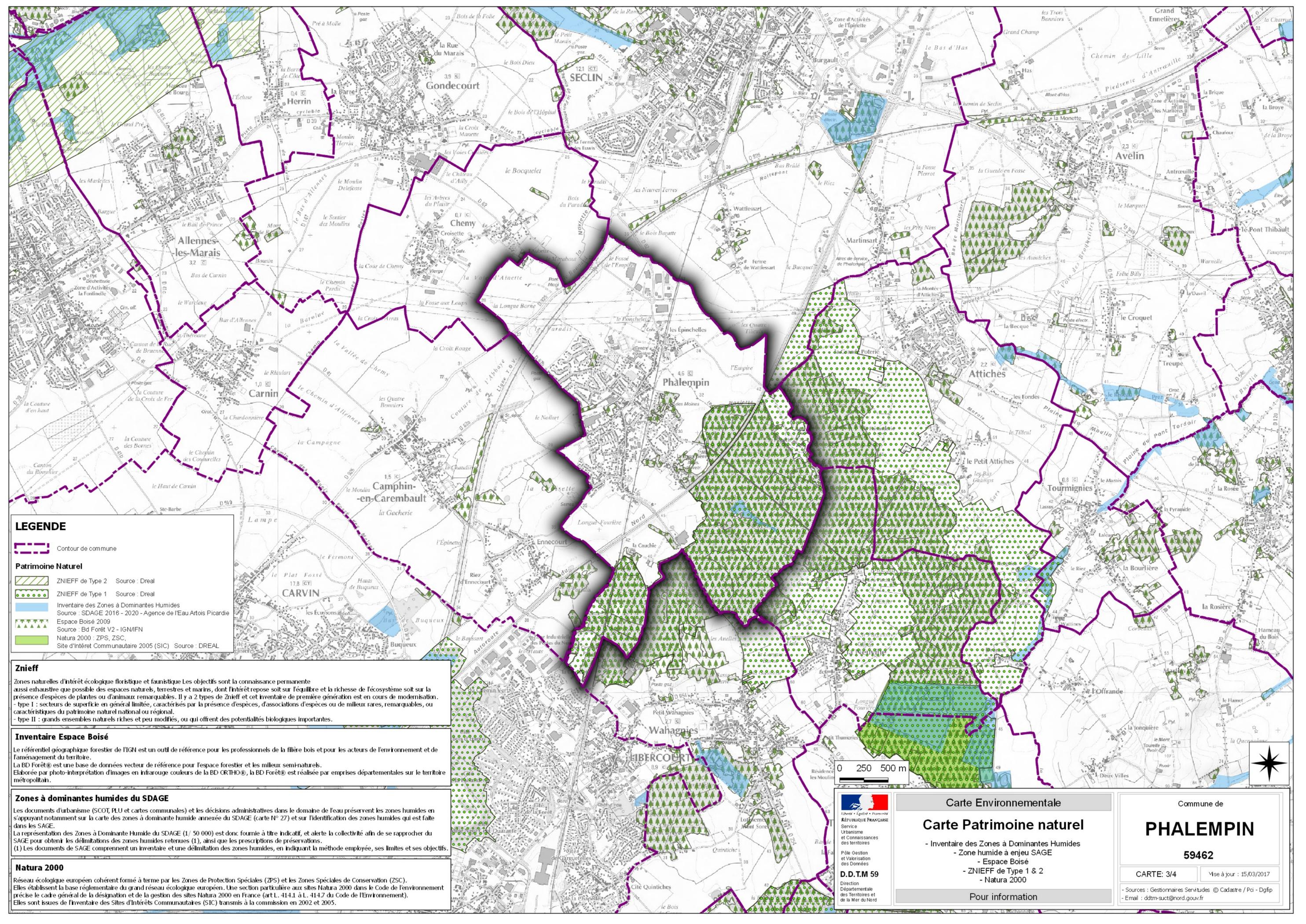
Commune de

**PHALEMPIN**

**59462**

CARTE: 2/4    Mise à jour : 15/04/2017

- Sources : Gestionnaires Servitudes © Cadastre / Pci - Dgfp  
 - Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr



**LEGENDE**

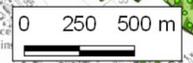
- Contour de commune
- Patrimoine Naturel**
  - ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
  - ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
  - Inventaire des Zones à Dominantes Humides Source : SDAGE 2016 - 2020 - Agence de l'Eau Artois Picardie
  - Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN
  - Natura 2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : DREAL

**Znieff**  
Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.  
- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.  
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

**Inventaire Espace Boisé**  
Le référentiel géographique forestier de l'IGN est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.  
La BD Forêt® est une base de données vecteur de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels.  
Elaboré par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs de la BD ORTHO®, la BD Forêt® est réalisée par emprises départementales sur le territoire métropolitain.

**Zones à dominantes humides du SDAGE**  
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.  
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.  
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

**Natura 2000**  
Réseau écologique européen cohérent formé à terme par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'Environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement). Elles sont issues de l'inventaire des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) transmis à la commission en 2002 et 2005.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Service d'Urbanisme et de Connaissances des Territoires  
Pôle Gestion et Valorisation des Données  
D.D.T.M 59  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Carte Environnementale

**Carte Patrimoine naturel**

- Inventaire des Zones à Dominantes Humides
- Zone humide à enjeu SAGE
- Espace Boisé
- ZNIEFF de Type 1 & 2
- Natura 2000

Pour information

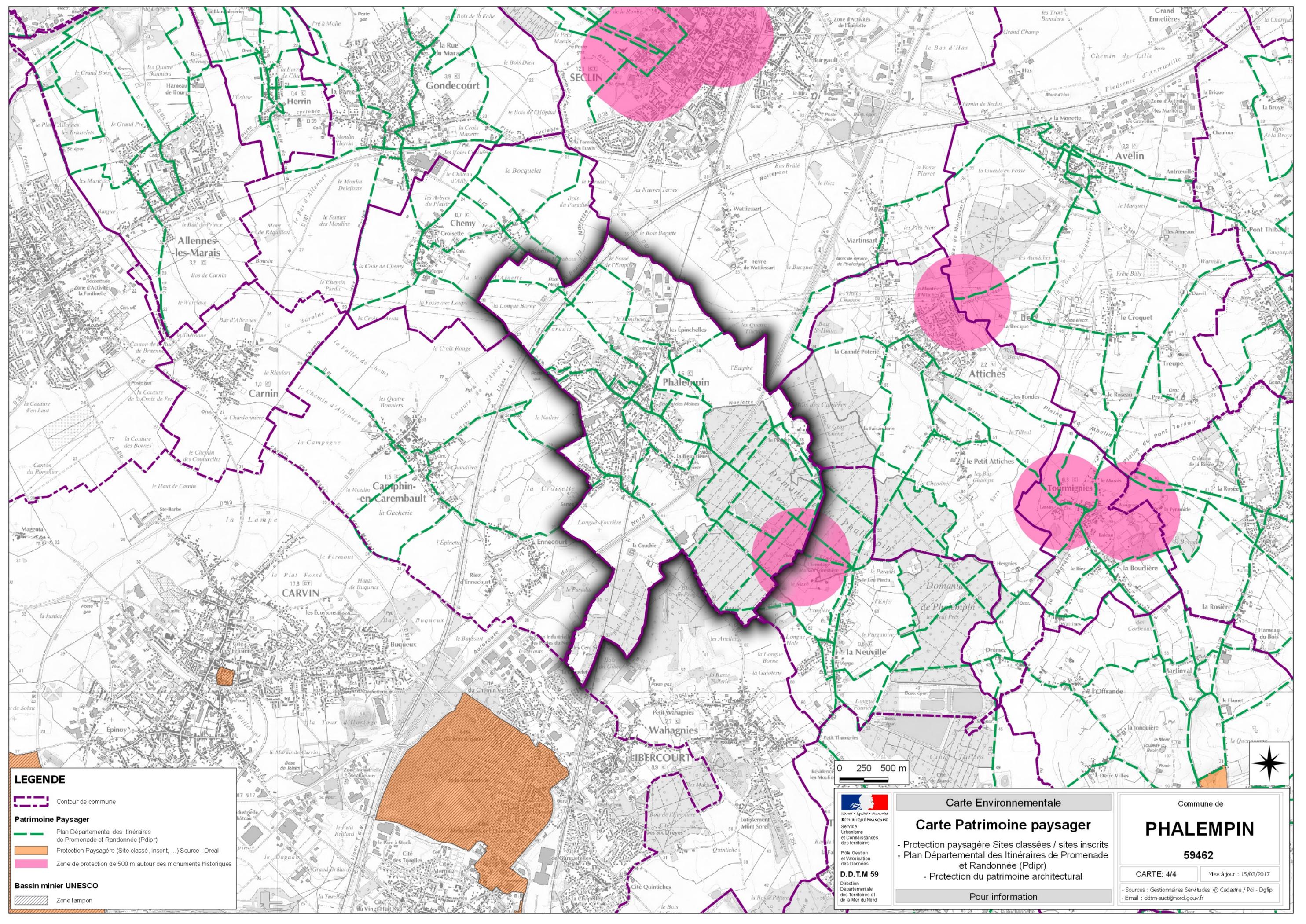
Commune de

**PHALEMPIN**

59462

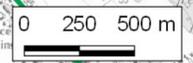
CARTE: 3/4 Mise à jour : 15/03/2017

- Sources : Gestionnaires Servitudes © Cadastre / Pci - Dgfp  
- Email : dtdm-suct@nord.gouv.fr



**LEGENDE**

-  Contour de commune
- Patrimoine Paysager**
-  Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
-  Protection Paysagère (Site classé, inscrit, ...) Source : Dreal
-  Zone de protection de 500 m autour des monuments historiques
- Bassin minier UNESCO**
-  Zone tampon




Liberté • Égalité • Fraternité  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 Service  
 Urbanisme  
 et Connaissances  
 des territoires  
 Pôle Gestion  
 et Valorisation  
 des Données  
**D.D.T.M 59**  
 Direction  
 Départementale  
 des Territoires et  
 de la Mer du Nord

Carte Environnementale

**Carte Patrimoine paysager**

- Protection paysagère Sites classées / sites inscrits
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
- Protection du patrimoine architectural

Pour information

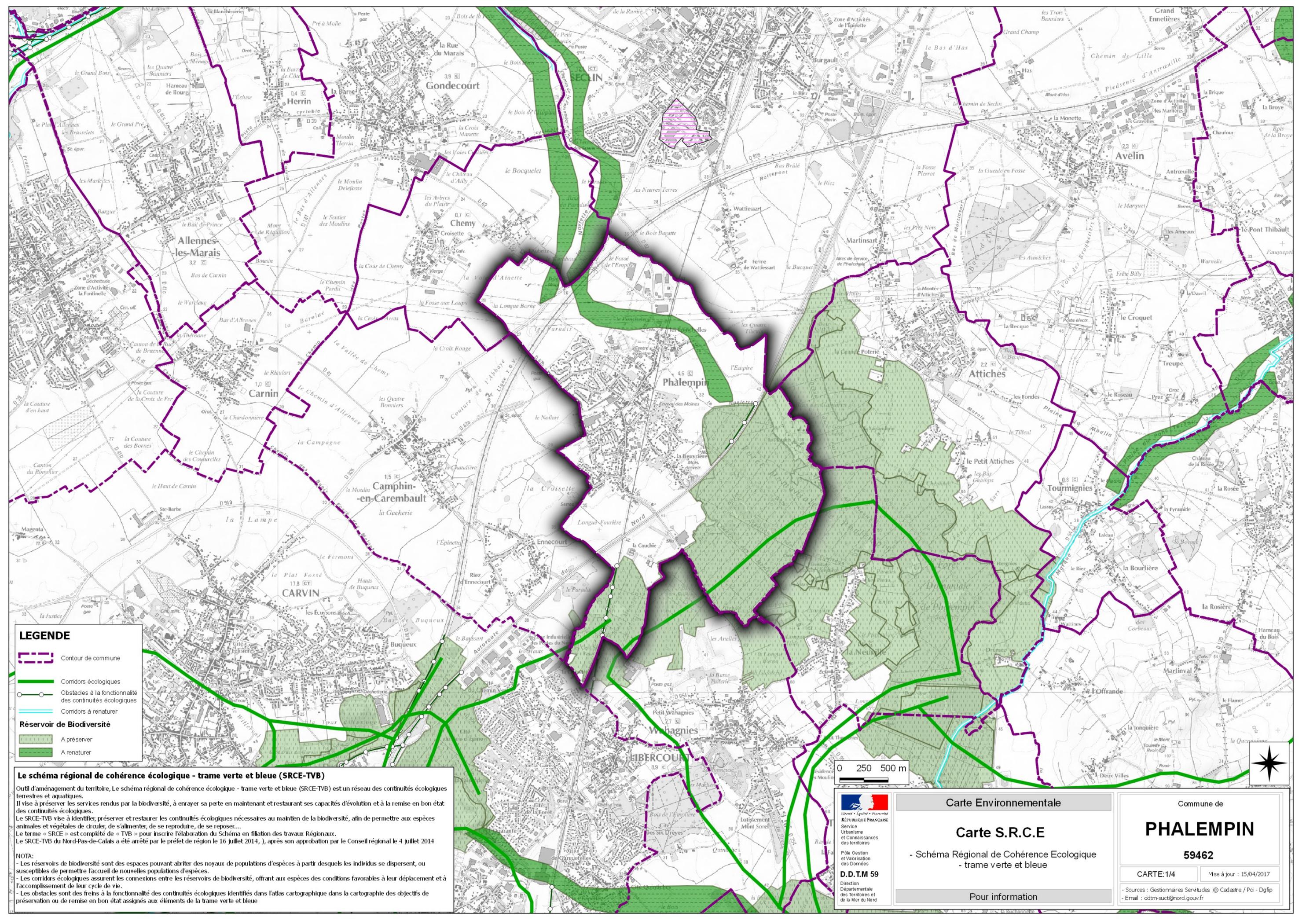
Commune de

**PHALEMPIN**

**59462**

CARTE: 4/4    Mise à jour : 15/03/2017

- Sources : Gestionnaires Servitudes © Cadastre / Pci - Dgfp  
 - Email : dtdm-suct@nord.gouv.fr



**LEGENDE**

- Contour de commune
- Corridors écologiques
- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques
- Corridors à renaturer

**Réservoir de Biodiversité**

- A préserver
- A renaturer

**Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVb)**

Outil d'aménagement du territoire, Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVb) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques.

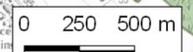
Le SRCE-TVb vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

Le terme « SRCE » est complété de « TVb » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux Régionaux.

Le SRCE-TVb du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014

**NOTA:**

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Les obstacles sont des freins à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiés dans l'atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue



Liberté • Égalité • Fraternité  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 Services  
 Urbanisme  
 et Connaissances  
 des territoires

Pôle Gestion  
 et Valorisation  
 des Données

**D.D.T.M 59**  
 Direction  
 Départementale  
 des Territoires et  
 de la Mer du Nord

Carte Environnementale

**Carte S.R.C.E**

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
 - trame verte et bleue

Pour information

Commune de

**PHALEMPIN**

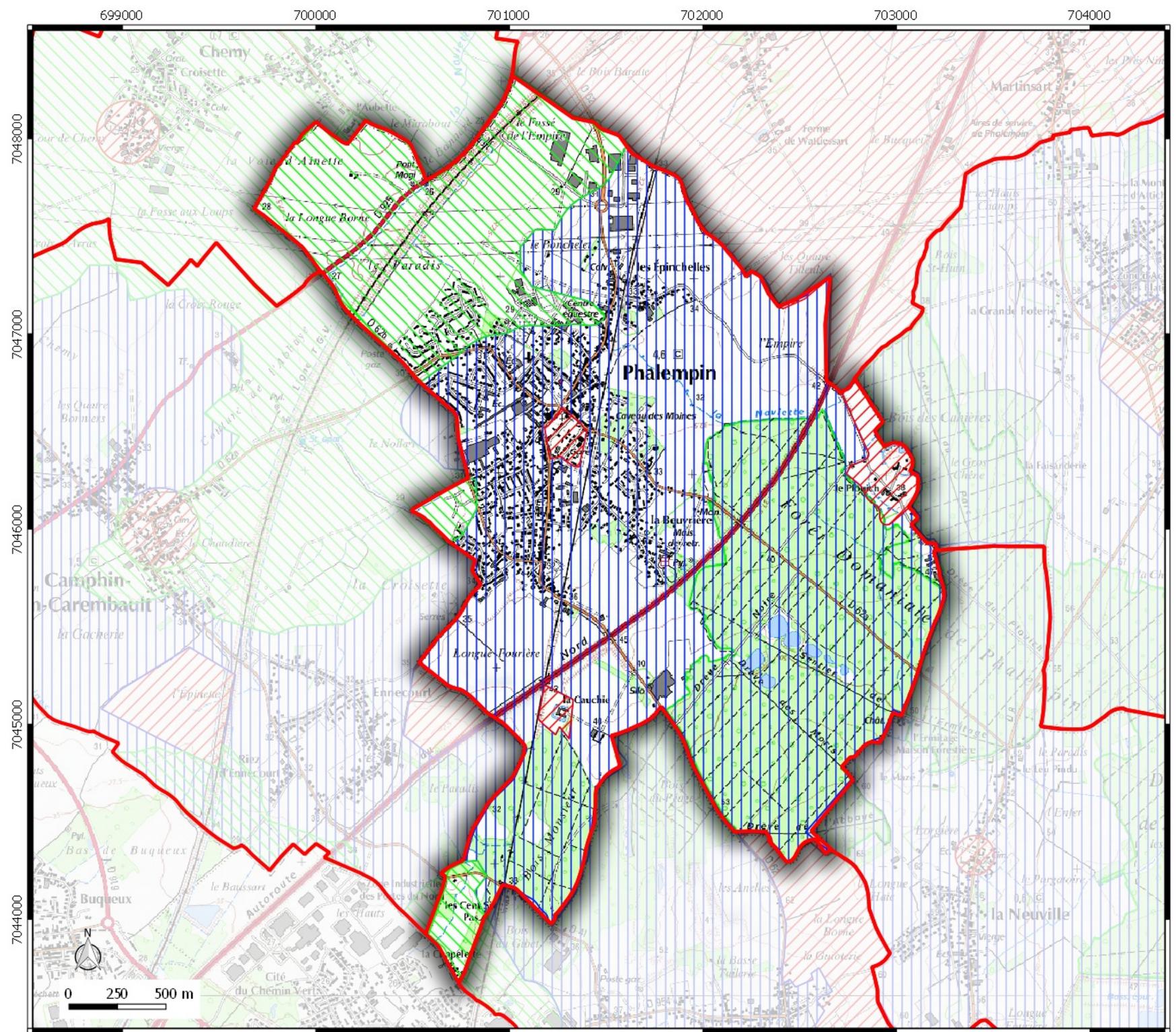
**59462**

CARTE:1/4      Mise à jour : 15/04/2017

- Sources : Gestionnaires Servitudes © Cadastre / Pci - Dgfp  
 - Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

**ZONAGE  
ARCHEOLOGIQUE**  
 commune de  
**PHALEMPIN  
59462**

- Légende**
-  Contour communes
  -  Saisine Systématique
  -  Saisine Seuil 300 m2
  -  Saisine Seuil 5000 m2



## Zone de prudence autour des lignes électriques

commune de  
**PHALEMPIN**  
**59462**

### Légende

-  Contour communes
-  Emprise Zone de prudence  
autour des lignes  
électriques

